



Règlement intérieur

2025-2026

COURS :

Les cours sont accessibles à tous les adhérents à jour de leurs cotisations, ayant présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse au plus tard le premier cours.

Il est demandé aux parents d'accompagner leurs enfants directement à la salle et de venir les chercher à l'intérieur (sauf décharge pour les enfants autorisés à rentrer à pied), nous nous dégageons de toutes responsabilités en cas d'incident survenant à l' extérieur de la salle.

Tous les adhérents doivent venir avec une tenue adaptée ainsi que des chaussures propres (pas de chaussures de villes ni à grosses semelles qui marquent le sol) ainsi qu'avec des genouillères de protection

Les absences doivent être signalées au professeur. Toutes les absences définitives doivent être signalées.

En cas d'absences répétées non prévenues, le bureau et les professeurs se réservent le droit de refuser l'accès aux cours.

ADHESION/COTISATIONS :

L'adhésion à l'association est obligatoire et comprend l'assurance de la licence (Fédération Française de Danse) valable pour la saison en cours (2025/2026).

EVENEMENTS :

Une participation financière peut être demandée en cours d'année pour l'achat de costumes.

Seul le bureau et les professeurs peuvent autoriser l'utilisation du nom « Bakam' Dance » pour les manifestations et événements.

En cas d'organisation de déplacements (Spectacles, battles...) , les conducteurs devront fournir numéro/copie de permis ainsi qu'attestation d'assurance. Les mineurs doivent être autorisés par leurs parents / responsables légaux.

RESPECT / TENUE :

L'ensemble des adhérents se doivent d'avoir une attitude respectueuse envers tous les autres membres, professeurs, membres du bureau.

Le bureau se réserve le droit d'exclure l'adhérent des cours (temporairement ou définitivement) et de l'association en cas de faits graves, de comportement ou d'attitudes qui pourraient porter atteinte à l'image de l'association, à l'un de ses membres aux groupes et/ou professeurs.

L'adhésion à l'association vaut acceptation sans réserve de ces conditions. Dans le cas contraire, le bureau se réserve le droit de ne pas accepter la demande d'adhésion.